

L'opération KÉLIGOU 2 pour garantir sécurité et sérénité sur toute l'étendue du territoire national

#6



Hebdomadaire togolais satirique d'informations et d'analyse | 19^{ème} année

Magnan Libéré

N°819 du 24 décembre 2025 - Prix 250 CFA



Retrouvez Voltic au **Pavillon OTI PRIVILÈGE** du 28 nov. au 14 déc. 2025

Ne dites plus eau, dites Voltic

Voltic Togo

L'actualité en continu, sur notre site internet www.magnan-libere.tg

Social

LE BILAN ANNUEL DU HCRRUN :

2 838 victimes indemnisées entre 2024 et 2025, 209 enfants orphelins touchés #7



Économie

ADOPTION DU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, EXERCICE 2025

Les trois grandes principales raisons évoquées #6



National

ACCÈS À L'EAU : Faure Gnassingbé descend sur le terrain #2



PROTECTION SOCIALE :

Les ménages vulnérables au centre de l'action publique

#3



-20%

sur le dédouanement des véhicules d'occasion prorogé jusqu'au 20 décembre 2025

Mesure de dépréciation de 20% sur les valeurs des véhicules de plus de cinq (05) ans d'âge

8201 POUR TOUTES INFORMATIONS

Carnet

Une année riche en octroi de crédits

L'année 2025 s'achève au Togo sous le signe de l'inclusion financière et du soutien tangible aux citoyens. Dans le sillage des années antérieures, l'État et les institutions financières ont multiplié les initiatives visant à rendre le crédit plus accessible, afin de renforcer le pouvoir d'achat, stimuler l'entrepreneuriat et soutenir l'économie locale. Dans chaque domaine, les populations bénéficient de facilités de financement inédites. Les banques, en partenariat avec l'État, octroient des prêts aux ménages pour la réalisation de projets personnels et professionnels. Parallèlement, les microfinances intensifient leur action, offrant aux petits entrepreneurs et aux producteurs agricoles des crédits adaptés à leurs besoins spécifiques. Des offres disponibles Selon le Conseil national du crédit (CNC), les banques ont accordé aux populations 903 milliards de francs CFA au titre de nouveaux crédits à fin septembre 2025. Ce volume représente une hausse de 22 % en comparaison avec les crédits octroyés sur la même période de l'année précédente, qui s'élevaient à 740 milliards de francs CFA. De l'analyse du ministère des Finances et du Budget, les taux débiteurs qui sont pratiqués par les banques togolaises sont relativement contenus. En septembre, ils étaient de 7,5 % en moyenne, un niveau proche de la moyenne observée dans la sous-région. Le Fonds national de la finance inclusive (FNFI) est l'un des acteurs importants du paysage. Le nombre de bénéficiaires à son actif à la mi-décembre est de 1,9 million de personnes pour un crédit total de 117,15 milliards de francs CFA, avec un taux de remboursement de 94,82 %. Une dynamique qui soutient l'emploi et l'économie En facilitant l'accès aux financements, le Togo encourage la création d'entreprises (11 099 entreprises créées entre janvier et septembre 2025), favorise l'innovation et soutient l'emploi. Les jeunes et les femmes, particulièrement ciblés par ces appuis financiers, voient leurs projets transformés en activités génératrices de revenus, consolidant leur autonomie économique et renforçant la résilience des familles. Par ailleurs, le secteur informel, pilier de l'économie locale, bénéficie d'un appui sans précédent. Les artisans, commerçants et acteurs des services peuvent accéder à des crédits formalisés, leur offrant ainsi la possibilité de se développer dans un cadre sécurisé et de participer activement à la croissance du pays. Alors que le pays est aux portes de 2026, les perspectives restent ambitieuses. Le Togo entend étendre encore davantage l'accès au crédit, notamment pour les zones rurales et les populations vulnérables, et consolider les mécanismes existants pour garantir un suivi efficace et une utilisation optimale des ressources.

ACCÈS À L'EAU : Faure Gnassingbé descend sur le terrain

Le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, s'est rendu le dimanche dernier à Kémérida, dans la préfecture de la Binah, pour évaluer sur le terrain les actions engagées en faveur de l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans la région de la Kara. Cette visite illustre la volonté affirmée des autorités de faire des services sociaux de base une réalité tangible pour les populations, au-delà des annonces institutionnelles.

Sur le site, le Président du Conseil a échangé avec les équipes techniques chargées des travaux, s'informant de l'état d'avancement des infrastructures, des options technologiques retenues et des délais d'exécution. Il a surtout pris le temps d'écouter les préoccupations des populations bénéficiaires, afin de mesurer l'impact réel des actions entreprises sur leur quotidien. Cette démarche de proximité s'inscrit dans la continuité du discours sur l'état de la Nation prononcé par Faure Essozimna Gnassingbé devant le Congrès. À cette occasion, le Président du Conseil avait clairement affirmé que le développement du Togo devait se traduire par un accès effectif et équitable aux services vitaux de base, citant notamment l'eau potable, l'énergie, la santé et l'éducation comme des droits essentiels pour chaque citoyen, où qu'il



se trouve sur le territoire national. Il avait alors souligné que « garantir l'accès aux services sociaux de base, c'est renforcer la dignité humaine et consolider la cohésion nationale ». Les actions évaluées à Kémérida

s'inscrivent précisément dans cette vision. Elles relèvent du projet G4DR (Groundwater for aDvancing Resilience in Africa), financé par le Global Environment Facility (GEF) et mis en œuvre par l'International Water

Management Institute en partenariat avec les institutions nationales, dont celles du Togo. Ce projet vise à renforcer la résilience des communautés face aux effets du changement climatique, en améliorant durablement la gestion et l'exploitation des ressources en eaux souterraines.

Au Togo, le projet G4DR poursuit plusieurs objectifs stratégiques, notamment l'amélioration des connaissances sur les eaux souterraines, le renforcement des capacités institutionnelles et l'intégration des ressources en eau dans la planification nationale du développement. Des leviers essentiels pour garantir un accès pérenne à l'eau potable, en particulier dans les zones rurales et vulnérables.

La visite du Président du Conseil à Kémérida apparaît ainsi comme une traduction concrète de ses engagements devant la représentation nationale. Elle confirme que l'accès à l'eau potable n'est pas seulement un enjeu technique, mais une priorité politique majeure, au cœur de l'ambition de bâtir un Togo plus résilient, plus équitable et plus attentif aux besoins fondamentaux de ses populations.

MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION L'état civil à l'ère du numérique

Le Togo avance dans la modernisation de son administration en digitalisant le service de demande des copies des actes d'état civil. Longtemps perçue comme une démarche fastidieuse, parfois décourageante pour de nombreux citoyens, l'obtention d'un acte de naissance, de mariage ou de décès entre désormais dans une nouvelle ère, marquée par la simplicité, la célérité et l'inclusion.

Le ministère de l'Administration territoriale, de la Gouvernance locale et des Affaires coutumières ainsi que le ministère de l'Efficacité du service public et de la Transformation numérique ont annoncé en décembre 2025 la mise en ligne du service digitalisé de demande des copies des actes d'état civil. Il est maintenant accessible sur le guichet national du service public à travers le lien <https://service-public.gouv.tg/etat-civil>. Ce service, « actuellement déployé dans 5 communes pilotes à savoir Agoè-Nyivé 1, Golfe 1, Avé 2, Zio 2 et Lacs 1, permet aux citoyens d'effectuer en ligne leur demande des copies des actes de naissance, de mariage ou de décès, de suivre

l'évolution du traitement de leur dossier en temps réel et de bénéficier d'une interface sécurisée garantissant la confidentialité des données », précise les départements gouvernementaux susmentionnés.

Une extension prévue

Dans les mois à venir, le service sera progressivement étendu aux autres communes, dans une démarche nationale de digitalisation accélérée des démarches administratives. Cette dématérialisation de la demande des copies des actes d'état civil répond à une réalité largement partagée. Pour des millions de Togolais, accéder à ces documents essentiels impliquait jusqu'ici des déplacements coûteux, parfois des files

d'attente interminables et une dépendance aux horaires administratifs. Désormais, grâce à la plateforme numérique dédiée, la procédure peut être engagée à distance, depuis un téléphone ou un ordinateur, à tout moment. Cette innovation transforme profondément le rapport entre l'administration et les administrés.

Inclusion sociale

Au-delà du confort administratif, la digitalisation de la demande des copies d'état civil porte une forte dimension sociale. Les actes d'état civil constituent la clé d'accès à de nombreux droits fondamentaux : inscription scolaire, accès aux examens, obtention de documents d'identité, affiliation aux dispositifs de protec-

tion sociale ou encore démarches bancaires.

En facilitant l'obtention de ces documents, l'État réduit les barrières qui excluaient jusque-là certaines franges de la population, notamment en milieu rural ou parmi les personnes vulnérables. Cette réforme contribue ainsi à renforcer l'égalité des chances et à garantir que chaque citoyen puisse faire valoir son existence juridique sans entrave inutile. La digitalisation du service de demande des actes d'état civil améliore également la performance de l'administration. La centralisation des données, la traçabilité des demandes et la réduction des manipulations manuelles limitent les risques d'erreurs, de pertes de dossiers et de fraudes. Cette modernisation renforce la crédibilité de l'état civil togolais et participe à la fiabilisation des statistiques démographiques, essentielles pour la planification des politiques publiques. Elle s'inscrit dans une dynamique plus large de réforme de l'État, fondée sur la transparence, la redevabilité et la qualité du service rendu.

ENERGIE Des démarches désormais en ligne pour mettre fin à l'obscurité

Le Togo franchit un cap dans la modernisation de son administration énergétique. Dans un paysage où l'accès fiable à l'électricité et aux services associés demeure un enjeu pour le développement, l'État a choisi de miser sur la digitalisation pour offrir aux citoyens et aux entreprises un service plus efficace, transparent et accessible.

Grâce à la mise en place de plateformes digitales dédiées, les usagers peuvent désormais effectuer de nombreuses démarches en ligne, réduisant ainsi les déplacements et le temps d'attente. Plusieurs opérations sont progressivement intégrées dans des systèmes sécurisés et faciles d'utilisation. Cela permet un suivi en temps

réel des consommations, offrant aux ménages et aux entreprises la possibilité de mieux gérer leur budget énergétique. Cette approche favorise une consommation responsable et contribue à la réduction des pertes techniques et financières pour le secteur.

29 démarches simplifiées

Le ministère chargé de l'Énergie et des Ressources minières met 29 démarches en ligne, comme annoncé en décembre 2025. Les démarches dématérialisées concernent les structures placées sous la tutelle du ministère, dont la Compagnie énergie électrique du Togo (CEET), l'Agence togolaise d'électrification rurale et des énergies renouvelables (AT2ER), l'Autorité de régulation du secteur de l'électricité (ARSE). Elles amélioreront la productivité des équipes administratives.

En tout, ce sont 31 procédures administratives qui avaient été identifiées. Les 29 services, étant déjà complétés, il en reste deux qui seront bientôt intégrés au portail numérique officiel des services publics, avec la mise en place d'un accompagnement renforcé en faveur des usagers qui ne

disposant pas d'équipements ou de compétences numériques suffisants. Parmi les démarches digitalisées, se trouvent la demande du branchement/raccordement au réseau électrique basse tension et moyenne tension ; le paiement des factures et frais travaux ; l'acquisition du kit solaire pour un ménage dans le cadre du projet Cizo ; la demande d'autorisation d'installation des unités de production d'énergie électrique ; la demande d'autorisation de prospection ; la demande de permis d'exploration ou de production pétrolière ; la demande de récépissé de déclaration des unités de production d'énergie électrique ; la délivrance du per-

Suite à la page 7

PROTECTION SOCIALE :

Les ménages vulnérables au centre de l'action publique

Fidèle à sa politique de promotion du bien-être des populations togolaises, le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, ne cesse de réaffirmer son engagement en faveur de la protection des couches vulnérables. Cette détermination a été solennellement réitérée le 2 décembre dernier devant le Congrès, lors de son discours sur l'état de la Nation.

« Notre engagement restera total pour défendre l'intégrité du territoire, protéger les populations et renforcer la résilience des communautés. Cela signifie renforcer nos capacités de défense, protéger les populations vulnérables, étendre les filets sociaux, garantir l'accès aux soins, à l'eau, à l'énergie et à l'éducation » a-t-il déclaré.

Un engagement aussitôt concrétisé pour la protection sociale

Des paroles rapidement traduites en actes en vue de renforcer la résilience des populations vulnérables et l'impact de cette politique sociale sur les populations. En effet, ce discours solennel a été suivi d'actions concrètes, à travers notamment le lancement officiel ce 18 décembre 2025, dans la commune d'Agoè-Nyivé4, du Programme national de protection sociale (PNPS). C'était au cours d'une cérémonie présidée au nom du Président du

et de l'Économie sociale et solidaire, chargé de la Jeunesse et des Sports, M. Abdul-Fadh Fofana et d'autres autorités politiques, administratives, traditionnelles ainsi que des représentants des partenaires techniques et financiers.

Ce lancement consacre l'opérationnalisation du « Transfert Monétaire inconditionnels pour les ménages vulnérables », la première composante du Programme national de protection sociale (PNPS) au profit de plus de 700 000 ménages vulnérables.

En lien avec l'axe1 de la Feuille de route gouvernementale 2020-2025 intitulé « Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix », l'opération de Transfert monétaire inconditionnels pour les ménages vulnérables vise à renforcer la résilience des ménages face aux chocs économiques, combattre l'extrême pauvreté et promouvoir l'inclusion sociale sur toute l'étendue du



Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, pour son leadership affirmé dans les actions de lutte contre la pauvreté et sa politique d'inclusion sociale et économique des laborieuses populations togolaises » a-t-elle déclaré. Madame la ministre, Secrétaire générale de la Présidence du Conseil, a également exprimé sa gratitude aux partenaires techniques et financiers, aux organisations de la société civile ainsi qu'au secteur privé pour leurs appuis constants aux actions du gouvernement en faveur du bien-être des populations. Elle a réaffirmé l'engagement du Président du Conseil à continuer d'offrir l'espoir et un meilleur avenir aux populations, avant d'exhorter les bénéficiaires de l'opération de transferts monétaires, à faire une utilisation judicieuse des fonds.

« A vous concitoyens bénéficiaires, je voudrais dire que ceci n'est pas qu'une aide ponctuelle ; c'est une étape vers un filet social plus durable et inclusif. Je vous exhorte donc à faire une utilisation judicieuse des fonds, et à développer des comportements résilients pour faire perdurer les effets de ces appuis dans vos ménages respectifs ».

Les bénéficiaires, par la voix de leur représentant, se sont réjouis de cette initiative du Président du Conseil visant à assurer le bien-être des populations vulnérables, à étendre les filets sociaux et à renforcer la résilience des communautés.

Le PNPS, un outil innovant au service des populations vulnérables

Le Programme national de protection sociale (PNPS) est aligné sur la politique nationale de protection sociale adoptée le 17 décembre 2025 par décret en Conseil des ministres. Outre la première composante lancée ce jour, ce mécanisme comprend également deux autres volets majeurs : l'emploi des jeunes, en particulier ceux en situation de vulnérabilité, et l'autonomisation écono-

mique des ménages vulnérables, notamment les femmes. C'est la preuve que le Président du Conseil accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes, afin de les ériger en acteurs majeurs du développement économique et social du pays. Ainsi, au-delà des transferts financiers, le programme s'attache à promouvoir l'emploi des jeunes. Cette composante vise à offrir aux jeunes, notamment aux jeunes filles et aux jeunes vulnérables, des opportunités de génération de revenus, contribuant ainsi à leur autonomisation économique et sociale.

Le programme vise également à développer des activités génératrices de revenus des femmes afin de leur permettre de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles, renforçant ainsi l'autonomie économique des ménages vulnérables.

Une fois mises en œuvre, ces différentes initiatives viendront renforcer les mécanismes mis en place pour renforcer la protection sociale des citoyens.

Les progrès réalisés en matière de protection sociale

Il s'agit notamment de l'Assurance maladie universelle (AMU) avec plus de 4,4 millions de personnes couvertes, et depuis le 23 octobre dernier, l'ouverture de la couverture AMU à 3 millions de travailleurs non-salariés œuvrant dans l'informel, le programme School AMU, le programme de cantines scolaires à travers la fourniture gratuite de 41 millions de repas chauds à 219 762 écoliers, la distribution gratuite des kits scolaires à plus de 100 000 filles au titre de la rentrée scolaire 2025-2026.

A cela s'ajoutent le programme Wezou qui a permis d'offrir plus de 4 millions de prestations couvertes pour la prise en charge quasi-gratuite des femmes enceintes et la mise à disposition de crédits intrants d'une valeur de 8,7 milliards FCFA au pro-

fit des producteurs.

Par ailleurs, l'octroi de crédits d'un montant total de 117,2 milliards FCFA à près de 2 millions de bénéficiaires à travers les mécanismes du Fonds national de la finance inclusive (FNFI), le projet de filets sociaux et services de base (FSB) ainsi que le programme de revenu universel de solidarité (Novissi) témoignent de la volonté du Président du Conseil de renforcer la protection sociale et l'inclusion financière notre pays.

De plus, plusieurs programmes du marché du travail ont été développés, entre autres, les programmes de volontariat national, de travaux à haute intensité de main d'œuvre et d'insertion économique des jeunes, l'appui au développement des Zones d'aménagement agricole planifiées (ZAAP).

Grâce à ces initiatives, une amélioration significative des indicateurs socioéconomiques a été observée au Togo. En effet, sur le plan non monétaire, environ 28,9% des ménages étaient pauvres de façon multidimensionnelle en 2021, contre 37,1% en 2018, soit une baisse de 8,2 points de pourcentage malgré l'impact significatif de la pandémie de Covid-19.

Par ailleurs, le Togo est passé pour la première fois de son histoire de la catégorie des pays à indice de développement humain (IDH) « faible » à celui des pays à IDH « moyen ».

Les efforts se poursuivent pour renforcer davantage la protection sociale, réduire les inégalités et promouvoir l'équité.

Comme on le constate déjà, le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé est un leader d'action qui place l'humain au cœur des priorités nationales à travers des mécanismes innovants, avec la seule ambition de promouvoir un développement inclusif et durable.

L.M.



Conseil par Dr Sandra Ablamba Johnson, ministre, Secrétaire général de la Présidence du Conseil, en présence de la première Vice-présidente de l'Assemblée nationale, Madame Ibrahima Mémounatou, du ministre de la Santé, de l'hygiène publique, de la Couverture sanitaire universelle et des assurances, Monsieur Jean-Marie Kofi Ewonoulé Tessi, du ministre délégué auprès du ministre du Développement à la base

territoire.

Une vision saluée

Madame la ministre, Secrétaire générale de la Présidence du Conseil, a rendu hommage au Président du Conseil, pour sa vision et son engagement pour le développement du pays.

« Je voudrais saisir cette circonstance pour rendre un déférent hommage au Président du Conseil, Son Excellence

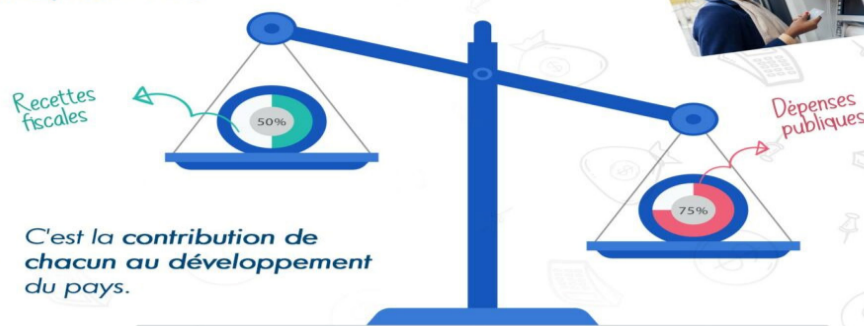


7 CHOSES A SAVOIR SUR LES IMPOTS

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

1 L'impôt, qu'est-ce que c'est ?

L'impôt est une contribution obligatoire versée par les citoyens à l'Etat pour financer les dépenses publiques (écoles, hôpitaux, routes, sécurité...)



2 Les différents types d'impôts

Il existe plusieurs types d'impôts. En voici quelques exemples :



Impôt sur les revenus : payé sur le salaire ou les bénéfices



TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) : Pour tout achat, la TVA est incluse dans le prix



Taxe foncière : sur les terrains ou les bâtiments.



Impôt sur les sociétés : payé par les entreprises.



Tous ces impôts participent au fonctionnement de l'Etat. Leur instauration, leur calcul, leur perception et leur contrôle sont encadrés par le Code Général des Impôts et la Loi des Finances votés à l'Assemblée Nationale.

3 Qui doit payer les impôts ?



Travailleurs indépendants : artisans, commerçants, professions libérales



Travailleurs salariés, Fonctionnaires, Propriétaires de terrains ou d'immeubles



Les entreprises, les administrations publiques, les organisations à but non lucratif, les associations...



Les consommateurs



Nous sommes tous concernés par l'impôt : que ce soit directement (revenus, entreprises) ou indirectement (TVA sur les achats).

4 Qui collecte les impôts ?

L'Office Togolais des Recettes (OTR) est une institution publique créée pour assurer la collecte efficace des impôts et taxes au Togo.



L'OTR a pour missions principales :



- la mobilisation des ressources fiscales et douanières ;
- la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ;
- la modernisation des services fiscaux et
- la promotion du civisme fiscal.

Son objectif est d'assurer une collecte transparente, équitable et de contribuer au développement socio-économique du Togo.

5 Où vont nos impôts collectés ?

L'argent que vous payez sous forme d'impôt est versé au Trésor Public, qui est la caisse centrale de l'Etat.



Le Contribuable
Citoyen, commerçant, entreprise... etc. déclare ses activités et revenus, puis paie ses impôts à



L'administration fiscale
Elle collecte les impôts et taxes, contrôle les déclarations et veille à la conformité fiscale.



La caisse de l'Etat
L'OTR reverse l'argent collecté au Trésor Public, qui l'utilise pour financer les écoles, hôpitaux, routes, payer les fonctionnaires, soutenir les projets de développement.

6 Pourquoi payer ses impôts ?

Les impôts sont utilisés pour financer les dépenses publiques, notamment dans :

L'éducation



Salaires des enseignants, construction d'écoles, fournitures pédagogiques

Les infrastructures



Construction de routes, ponts, écoles, hôpitaux, réseaux d'eau et d'électricité

Les services publics



Fonctionnement des ministères, préfectures, mairies, gestion des déchets, reboisement, protection des ressources naturelles

La santé



Assurance maladie universelle, équipements médicaux, hôpitaux publics, salaires du personnel soignant

La sécurité



Maintien de l'ordre, protection des citoyens, lutte contre la criminalité, défense du territoire, sécurité aux frontières, soutien en cas de crise.

La culture



Musées, bibliothèques, centres culturels, festivals, stades, terrains de jeux, soutien aux fédérations sportives, maisons des jeunes.

7 Comment avoir les vraies informations sur les impôts ?

Désormais contactez notre centre de contacts

8201

Une équipe dédiée répond à vos demandes de renseignements et d'informations.

Lundi - vendredi | 07h - 19h



ou scannez le QR code pour accéder à notre portail web



OPÉRATIONNALISATION EFFECTIVE DES INSTITUTIONS

Le Togo matérialise son ambition de développement

La République ne se contente plus d'édifices juridiques ou de textes fondateurs. Elle se vit, s'incarne et s'opérationnalise. L'entrée en fonctionnement effectif des institutions constitutionnelles marque une étape déterminante dans la consolidation de l'État de droit et dans l'ancrage d'un développement socioéconomique pleinement assumé.

L'opérationnalisation de plusieurs institutions de la République consacre le passage décisif du principe à l'action. Juridictions, autorités indépendantes, organes de régulation, etc., ne sont plus de simples références constitutionnelles. Ils deviennent des acteurs vivants du débat démocratique, de la régulation publique et de la protection des droits.

Cette dynamique renforce la crédibilité de l'État et la lisibilité de son action. Elle traduit une volonté claire de faire fonctionner les contre-pouvoirs, d'organiser la séparation des responsabilités et de garantir la sécurité juridique indispensable à la stabilité nationale.

Un socle institutionnel au service de la confiance

Un État de droit effectif repose sur des institutions solides, accessibles et responsables. En rendant pleinement opérationnels les mécanismes de contrôle, d'arbitrage et de décision, le Togo crée un climat de confiance

entre les citoyens, l'administration et les acteurs économiques. Cette confiance est un capital stratégique. Elle favorise l'investissement, stimule l'initiative privée et renforce l'adhésion des populations aux politiques publiques. Lorsque les règles sont claires et les institutions fonctionnelles, le développement trouve un terrain plus fertile.

L'activation effective des institutions s'accompagne d'une culture accrue de la redevabilité. Les décideurs publics sont appelés à rendre compte, les procédures gagnent en transparence et les citoyens disposent de recours mieux structurés.

Plusieurs institutions entrent en jeu

En décembre 2025, le pays a adopté le décret lié au fonctionnement des services du Protecteur du citoyen. L'objectif est de lui permettre d'exercer pleinement son rôle de rempart contre les abus administratifs et de garantir des droits fondamentaux.

Créé en remplacement du Média-

teur de la République, il « protège les individus contre toutes les formes d'abus de l'administration publique et contribue à la résolution équitable des litiges en accompagnant tout citoyen s'estimant lésé par le fonctionnement d'un service public ou d'un organisme chargé d'une mission de service public ».

Aussi, le président du Conseil, Faure Gnassingbé, conformément à sa feuille de route, fait accélérer l'opérationnalisation effective des autres institutions prévues par la Constitution du 6 mai 2024, dont les textes d'organisation sont déjà adoptés. Ce sont la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) ; la Haute autorité pour la transparence, l'intégrité de la vie publique et la lutte contre la corruption (Hatic) qui remplace la Haplucia ; la Haute autorité de régulation de la communication écrite, audiovisuelle et numérique (Harc) qui succède à la Haac ; le Conseil économique, social et environnemental (CESE) qui prend la place du CES.

Tout ceci participe à la construction d'un État plus proche, plus juste et plus attentif aux attentes sociales. Tout de même, l'effectivité des institutions n'est pas une fin en soi, mais un processus continu. Elle exige rigueur, pédagogie et constance. En choisissant d'ancrer durablement ses institutions dans la pratique quotidienne, le Togo affirme sa maturité politique.

DISTRIBUTION DES KITS SOLAIRES DOMESTIQUES

Une initiative togolaise contre le changement climatique

L'accès à l'énergie ne se limite plus aux lignes électriques qui sillonnent les villes. Il s'invite désormais dans les zones rurales, les hameaux reculés et les foyers longtemps privés de courant, grâce à la distribution progressive de kits solaires domestiques. Une politique énergétique inclusive qui éclaire bien plus que les maisons : elle ouvre des perspectives nouvelles pour l'éducation, la santé et l'activité économique.

Dans un pays doté d'un fort potentiel solaire, le choix de miser sur les énergies renouvelables s'impose comme une évidence. Les kits solaires domestiques, composés de panneaux photovoltaïques, de batteries, de lampes LED et parfois de prises pour appareils essentiels, permettent aux ménages d'accéder à une source d'énergie propre, fiable et durable. Cette initiative répond à un double but : réduire les inégalités d'accès à l'électricité et accélérer la transition énergétique. En transformant le soleil en ressource quotidienne, le Togo fait de l'innovation technologique un outil concret de justice sociale.

Campagnes de distribution

Elles sont souvent lancées selon les besoins. La dernière à être démarrée est celle du 11 décembre 2025. Il s'agit d'une campagne de

distribution de 3 900 kits solaires domestiques. Elle a été mise en marche dans le village de Komsadè (préfecture de Sotouboua). Les équipements ont été mis à disposition du pays grâce à un partenariat avec la Chine, dans le cadre du projet Africa Solar Belt. C'est une offensive destinée à donner du tonus à la transition énergétique promue au Togo ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique.

L'opération permettra de fournir de l'électricité à plus de 20 000 Togolais qui vivent dans des localités encore non raccordées au réseau électrique national. Elle renforce surtout l'électrification de plus en plus décentralisée dans le pays, en particulier dans les localités isolées et aide le Togo à se rapprocher davantage de son ambition de couverture universelle en électricité d'ici à 2030. En 2025, le taux d'accès à l'électricité

à atteint 75 %.

Un impact direct sur la vie des ménages

L'arrivée de l'électricité solaire dans les foyers modifie profondément les habitudes. Les soirées ne sont plus écourtées par l'obscurité, les enfants peuvent étudier dans de meilleures conditions et les activités domestiques gagnent en sécurité. Les lampes à pétrole cèdent la place à une énergie propre qui protège à la fois la santé et l'environnement.

Au-delà du confort, les kits solaires soutiennent aussi les activités génératrices de revenus. Petits commerces, ateliers artisanaux ou services de proximité trouvent dans cette énergie autonome un levier pour prolonger leurs horaires et améliorer leur productivité.

La distribution de kits solaires domestiques s'inscrit dans une politique plus large de développement équilibré des territoires. En apportant l'électricité là où le réseau classique tarde à arriver, l'État réduit la fracture énergétique entre zones urbaines et rurales. Cette approche renforce l'attractivité des campagnes et limite l'exode vers les villes. Elle favorise le maintien des populations sur leurs terres en améliorant les conditions de vie et en soutenant l'économie locale. L'énergie devient ainsi un facteur de stabilité sociale.

Courtes contre la montre

Maillage sécuritaire

Face aux menaces sécuritaires persistantes, notamment au nord du pays, l'État intensifie sa présence sur le terrain. Tandis que des projets de développement socioéconomique se déploient à travers le territoire, les autorités renforcent parallèlement les dispositifs de sécurité afin de rapprocher les forces de l'ordre des populations. Dans la région des Savanes, zone placée sous état d'urgence sécuritaire depuis plusieurs mois, Calixte Madjoulba, ministre de la Sécurité, a procédé à l'inauguration de nouveaux commissariats de police, notamment à Mango et Cinkassé. Ces infrastructures viennent renforcer le maillage dans une zone particulièrement exposée à la menace terroriste. Les nouveaux commissariats ont été dotés de moyens logistiques conséquents, incluant des véhicules tout-terrain, des motos, des équipements de patrouille ainsi que du matériel mobilier et informatique. Objectif : améliorer la mobilité, la réactivité et les capacités opérationnelles de la Police nationale togolaise. Selon les autorités, cette avancée est le fruit d'un partenariat engagé depuis juin dernier entre la Police nationale togolaise et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Une coopération qui contribue non seulement au renforcement des capacités sécuritaires, mais aussi à l'amélioration de l'accueil et de la confiance entre les forces de sécurité et les citoyens. La région des Savanes demeure en effet l'épicentre des préoccupations sécuritaires, en raison de la menace terroriste transfrontalière qui pèse sur cette partie du pays. Pour y faire face, des actions coordonnées, tant sur le plan civil que militaire, sont continuellement mises en œuvre afin de réduire les risques et de protéger les populations. Dans ce contexte, les autorités insistent sur la nécessité d'une collaboration étroite entre les populations et les forces de défense et de sécurité (FDS). Une synergie essentielle pour anticiper les menaces, renforcer la vigilance collective et consolider la stabilité dans cette région stratégique du Togo.

Prudence, prudence

À l'approche des fêtes de fin d'année, période traditionnellement marquée par une forte hausse du trafic et des accidents de la route, les appels à la prudence se multiplient. Les autorités entendent ainsi prévenir le pire dans un contexte où la mobilité s'intensifie et où les comportements à risque restent fréquents. Dans cette optique, la direction de la formation civique a lancé une campagne de sensibilisation baptisée « Zéro accident », axée sur la promotion du port du casque. L'initiative vise non seulement à exhorter conducteurs et passagers de motos à porter un casque, mais surtout à le porter correctement, afin qu'il remplisse pleinement son rôle de protection. Toutefois, si la campagne est saluée pour son intention, son impact réel suscite des interrogations. Sur le terrain, beaucoup estiment que le changement durable des comportements des motocyclistes reste peu probable sans un contrôle plus rigoureux et des sanctions effectives. Le non-respect du port du casque, l'excès de vitesse et l'indiscipline routière demeurent profondément ancrés dans les habitudes. Parallèlement, d'autres voix s'élèvent pour appeler les autorités à assumer pleinement leur part de responsabilité en garantissant de meilleures conditions de sécurité routière. Aux grands carrefours de la capitale, notamment à Lomé, les municipalités sont invitées à veiller au bon fonctionnement des feux de signalisation, un élément essentiel pour réduire les risques d'accidents. Sur de nombreuses artères, ces feux sont défectueux, mal synchronisés, voire totalement inexistant, exposant les usagers à des risques élevés de collision. La situation est particulièrement préoccupante au carrefour d'Adakpamé, sur le grand contournement, où les usagers dénoncent un dysfonctionnement grave : les feux vert et rouge s'allument simultanément, plongeant conducteurs et motocyclistes dans une confusion totale, sans savoir s'ils doivent s'engager ou s'arrêter. Dans ces conditions, la sensibilisation, aussi nécessaire soit-elle, ne saurait suffire. Sans infrastructures fiables, signalisation fonctionnelle et application stricte du code de la route, les campagnes de prévention risquent de produire des effets limités. La sécurité routière repose autant sur le civisme des usagers que sur l'action concrète et cohérente des autorités.

Contrôle de qualité

À l'approche des fêtes, les pouvoirs publics renforcent leur dispositif de contrôle de la qualité des produits afin de protéger les consommateurs. Ce mardi à Lomé, des produits jugés impropres à la consommation ont été saisis lors d'une opération menée par les inspecteurs du ministère du Commerce, avec l'appui des forces de l'ordre. Les saisies ont concerné principalement des boissons alcoolisées en sachets, pourtant interdites sur le marché en raison de leur composition chimique jugée dangereuse. Des produits périmés ainsi que des boissons ne disposant pas de la vignette officielle de marquage, instaurée pour garantir la conformité ont également été retirés des étals. « Nous sommes là pour encourager et accompagner les opérateurs économiques, mais nous sommes aussi garants de la bonne santé des populations », a déclaré Talime Abe, directeur général du Commerce. Dans cette logique de responsabilité partagée, les autorités invitent la population à vérifier systématiquement les dates de péremption et les mentions légales avant tout achat. En cas de doute sur la qualité il est possible d'appeler un numéro vert, le 8585.

LE MAGNAN LIBÉRÉ

Récépissé N°0302/17/11/06/HAAC
Casier N°35MJ BP: 81213 Lomé | Mail : iabasse@yahoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Abass ISSAKA | +228 90 16 49 87 | 90 85 85 22

RESPONSABLE COMMERCIAL
Niema KANGNIGA | +228 91 77 16 31

INFOGRAPHIE
LA KOM Sarl U | +228 91 08 91 02

IMPRIMERIE
Rad Graphic Sarl U
2 000 exemplaires



Le Magnan Libéré
Hebdomadaire Togolais Satirique d'Informations et d'Analyses

Besoin de VISIBILITÉ ?
FAITES-NOUS CONFIANCE!

FÊTES DE FIN D'ANNÉE : L'opération KÉLIGOU 2 pour garantir sécurité et sérénité sur toute l'étendue du territoire national

Le gouvernement togolais renforce son dispositif sécuritaire à l'approche des fêtes de fin d'année avec le lancement officiel de l'opération KÉLIGOU 2, une initiative nationale dédiée à la protection des personnes, des biens et des institutions sur l'ensemble du territoire.



Présentée ce lundi 22 décembre 2025 à Lomé par le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, cette opération s'inscrit dans la continuité des efforts engagés depuis 2024 pour assurer des périodes festives apaisées et sécurisées. Conçue comme un mécanisme structuré et évolutif, l'opération KÉLIGOU s'est imposée comme une réponse adaptée aux défis sécuritaires propres aux grandes affluences de fin d'année. Après les résultats jugés probants de KÉLIGOU 1, qui avait permis un déroulement serein des fêtes et un renforcement de la confiance entre les forces de sécurité et les populations, KÉLIGOU 2 vient consolider ces acquis tout en intégrant de nouvelles menaces liées au contexte régional et international. Cette nouvelle phase s'appuie sur la vision du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, qui a rappelé devant le Congrès, le 2 décembre 2025, que la première responsabilité de l'État demeure la protection du territoire, des institutions et des citoyens. Une orientation stratégique qui fait de la sécurité un pilier fondamental de la stabilité nationale, de la paix sociale et du développement économique. Déployée depuis le 3 décembre, l'opération KÉLIGOU 2 couvre les risques liés aux grands rassemblements publics, à l'insécurité routière accrue en période festive, à la criminalité transfrontalière, à l'extrémisme violent, au terrorisme ainsi qu'à la surveillance du littoral et des frontières. Elle mobilise l'ensemble des forces de sécurité et de protection civile, notamment la Police nationale,

la Gendarmerie nationale, les sapeurs-pompiers, la Division de la Sécurité routière, l'OCRTIDB, l'Agence nationale de la cybersécurité, le Laboratoire criminalistique numérique et l'Agence nationale de la protection civile. KÉLIGOU 2 marque également une avancée majeure avec l'opérationnalisation effective de l'Unité spéciale des garde-côtes togolaises, créée en janvier 2024. Cette unité stratégique renforce la surveillance des eaux nationales, la lutte contre la criminalité maritime et la protection de l'économie bleue, tout en améliorant la coordination interministérielle en mer. Fondée sur une présence visible, continue et dissuasive des forces de sécurité, l'opération privilégie une approche de proximité, une coordination interservices renforcée et un strict respect des droits humains. Les premiers résultats sont déjà perceptibles, avec la sécurisation réussie de grands événements nationaux et internationaux, dont le 9^e Congrès panafricain de Lomé et la 20^e Foire internationale de Lomé, ainsi qu'une tendance à la baisse de la criminalité et de l'insécurité routière. En saluant l'engagement et le professionnalisme des Forces de défense et de sécurité, le ministre de la Sécurité a appelé les populations à une collaboration active, rappelant que la sécurité est une responsabilité partagée. À l'orée des célébrations de fin d'année, le gouvernement réaffirme ainsi sa détermination à offrir aux Togolais des fêtes paisibles, sûres et placées sous le signe de la sérénité et du vivre-ensemble.

T.B.

Suite de la page 2

mis d'exploitation à petite échelle et à grande échelle ; la délivrance d'un permis de recherche ; le suivi en ligne du compte des clients, etc.

Une administration plus transparente

La digitalisation des services publics

dans l'énergie ne se limite pas à la relation avec les clients. Elle transforme aussi les processus internes des structures administratives. La dématérialisation des dossiers, le suivi automatisé des interventions sur le réseau et la centralisation des informations renforcent la redevabilité et

ADOPTION DU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, EXERCICE 2025 Les trois grandes principales raisons évoquées

Les députés ont adopté le 22 décembre 2025 à la majorité absolue, le projet de loi de finances rectificative, exercice 2025. C'était au cours de la quatrième séance plénière de la deuxième session ordinaire de l'année au palais de la représentation nationale. La séance a été présidée par Prof. Komi Selom Klassou, Président de l'Assemblée nationale, en présence des commissaires du gouvernement, Essowé Georges Barcola, ministre des Finances et du Budget, et Gilbert Bawara, ministre des Relations avec le Parlement et les Institutions. Le projet de loi de finances rectificative, exercice 2025, approuvé par la représentation nationale, est projeté à 2.436 milliards de francs CFA en charges et en ressources contre 2.396,6 milliards de francs CFA dans la loi de finances initiale, soit une augmentation de 39,4 milliards de francs CFA.

Le projet de loi de finances rectificative, exercice 2025, est élaboré dans le respect des principes de sincérité budgétaire et de transparence dans la gestion des finances publiques édictés par les dispositions de la loi organique relative aux lois de finances du 27 juin 2014 en ses articles 5, 47 et 48. A entendre le gouvernement, il repose sur trois raisons principales. La première concerne la réduction des crédits non consommés. Certains projets n'ayant pas été achevés, il est apparu nécessaire de revoir à la baisse les dotations correspondantes afin de garantir la sincérité du budget. La deuxième raison tient à la prise en compte de nouveaux besoins urgents, notamment en matière de sécurité. La réduction des crédits non utilisés a ainsi permis de dégager des marges budgétaires pour renforcer le financement de secteurs jugés prioritaires, en particulier celui de la sécurité. La troisième raison relève du respect des exigences prévues par la loi organique relative aux lois de finances. Dans un souci de transparence et de sincérité budgétaire, le gouvernement était tenu de présenter une loi de finances rectificative afin de tenir compte des évolutions intervenues en cours d'exécution.



S'agissant des principaux indicateurs de ce projet de loi de finances rectificative, le taux de pression fiscale est fixé à 14,7 %. Le ratio masse salariale/recettes fiscales s'établit à 34,6%. Ce collectif budgétaire a également contribué à la maîtrise de la dette publique, dont le niveau demeure inférieur à la norme communautaire de 70 % du produit intérieur brut. Le taux de croissance est projeté à 6,2%. Le budget rectificatif voté respecte ainsi les critères en vigueur en matière d'endettement.

En définitive, le collectif budgétaire 2025, à l'instar de la loi de finances initiale, renforce la priorité donnée aux dépenses sociales qui absorbent 50,8 % des dépenses budgétaires, soit 679,8 milliards de francs contre 49,6 %, soit 659,3 milliards de francs dans la loi initiale. Après cette étape de l'Assemblée nationale, le projet de loi de finances rectificative, exercice 2025 sera étudié dans les prochains jours par le Sénat avant son adoption définitive par l'Assemblée nationale.

LA DÉCENTRALISATION Une dynamique vivante à consolider

La décentralisation s'impose comme l'un des fils conducteurs de l'action publique portée par Faure Gnassingbé. Plus qu'une réforme institutionnelle, c'est la vision d'un État qui se réorganise pour mieux servir, d'un pouvoir qui accepte de se partager pour mieux s'enraciner, et d'un développement qui s'écrit au plus près des réalités locales.

La décentralisation acquise au Togo est le fruit d'une volonté politique claire, portée au plus haut niveau de l'État. En relançant et en consolidant ce processus, le pays pose un acte fondateur : reconnaître que l'efficacité de l'action publique passe par la responsabilisation des collectivités territoriales et par la participation active des citoyens à la gestion de leurs affaires. L'organisation des élections locales, la mise en place des conseils municipaux et régionaux, ainsi que le transfert progressif de compétences aux collectivités, traduisent cette détermination à faire vivre la démocratie à la base.

Des collectivités au cœur du développement

Dans la vision promue par le président du Conseil, qui reconnaît que la « décentralisation n'est pas un slogan, mais une dynamique vivante à consolider », la commune n'est plus un simple relais administratif, mais un acteur central du développement. Urbanisme, assainissement, gestion des marchés, voirie locale, services sociaux de proximité : autant de domaines où les collectivités exercent désormais une responsabilité directe, avec une meilleure connaissance des besoins des populations. Cette proximité décisionnelle permet d'adapter les politiques pu-

bliques aux spécificités locales et d'optimiser l'usage des ressources. Elle favorise également l'émergence d'initiatives locales, porteuses d'innovation et de solutions concrètes aux défis du quotidien.

Un accompagnement financier et institutionnel renforcé. Conscient que la décentralisation ne peut réussir sans moyens adéquats, l'État a mis en place des mécanismes d'accompagnement financier et technique. Le Fonds d'appui aux collectivités territoriales (Fact), les reversements de certains impôts et taxes par l'Office togolais des recettes (OTR) aux communes, les programmes de renforcement des capacités des élus locaux et des cadres municipaux constituent les piliers de cet accompagnement. L'objectif est de donner aux collectivi-

Suite à la page 7

pour la planification et le développement du secteur. La collecte et l'analyse des données en temps réel permettent aux autorités de mieux anticiper les besoins, de prévenir les interruptions de service et de planifier des investissements stratégiques pour étendre le réseau électrique.

Avec la poursuite de cette stratégie, le Togo se positionne comme un modèle dans la sous-région, démontrant que le numérique peut être au service de l'énergie et de la prospérité collective.

LE BILAN ANNUEL DU HCRRUN :

2 838 victimes indemnisées entre 2024 et 2025, 209 enfants orphelins touchés

Le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) a présenté ce jeudi 18 décembre 2025, le compte rendu bilan que l'institution s'est tenue de faire périodiquement aux populations togolaises.



L'année 2025 marque la 8^e étape de mise en œuvre des recommandations et du programme de réparation.

Le HCRRUN a fait sienne le compte rendu bilan dans la réalisation de sa mission. Ce principe de recevabilité et de gestion axé sur les résultats a été respecté jeudi à Lomé devant la presse nationale et internationale. Il s'agit pour cette institution dans le cadre de ses 10 ans de périple, de partager avec les populations, l'esprit et la lettre des recommandations et du programme de réparation hérités de la CVJR.

Les premières années d'existence du HCRRUN sont avant tout des moments d'actions, des moments au cours desquels ensemble, nous avons agi sur le terrain pour traduire à tous ceux qui ont subi des préjudices, la compassion de l'Etat et leur apporter le réconfort moral et matériel auxquels ils ont droit. C'était en 2016 à Notsé, il y a de cela 10 ans Dix (10) ans de mise en commun des talents et du savoir-faire pour contextualiser les mécanismes de la justice transitionnelle et répondre aux attentes spécifiques des victimes des violences politiques dans notre pays. Dix ans au cours desquels ensemble, nous avons indemnisé des milliers de victimes et offert des prises en charge psycho-médicales à celles dont l'état physique et psychologique l'exigent. Pendant ces dix ans et Grâce à vos conseils et votre accompagnement, des établissements scolaires et sanitaires, des infrastructures pour la fourniture d'eau potable, des centres

de retrouvailles sont érigés au profit des communautés au titre des réparations communautaires et collectives. Avec le soutien ferme de son mandant, le HCRRUN a aussi réussi, à restituer des biens à leurs propriétaires des biens illégalement occupés par des inconnus à la faveur des troubles politiques

Au cours de ces dix années, une attention particulière a été portée sur le sort des victimes dépendantes, fragiles, notamment les enfants victimes ou les orphelins mineurs des victimes décédées pendant les troubles de 2005. A ces enfants victimes, des allocations pour les études et des aides pour l'apprentissage de métiers sont octroyées dans le cadre d'un programme spécial de bourses et ce, en application de la recommandation N°49 de la CVJR », a déclaré Awa-Nana Daboya, Présidente du HCRRUN.

En 2025, les actions du HCRRUN ont touché 03 ville, notamment Guerin-Kouka, Lomé et Sotouboua. Au total 05 sessions d'indemnisation se sont déroulées contre 09 sessions d'indemnisation en 2024. 2838 victimes ont été indemnisées.

Quant au nombre total de victimes indemnisées de 2018 à 2005, il est de 33.331.

Le HCRRUN a recensé et enrôlé, à ce jour, 209 enfants orphelins soit 183 enfants en 2024 et 26 enfants en 2025.

Ces actions ont contribué à installer dans le pays une atmosphère de confiance renouvelée.

« C'est justement dans cet esprit

que, de par sa sagesse proactive, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président du Conseil avait, dès le démarrage du programme de réparation, insisté sur la nécessité pour le HCRRUN de tout mettre en œuvre pour retrouver toutes les victimes afin de leur apporter la compassion de l'Etat. Il a dit je cite : (faire qu'aucune victime

recensée ne soit laissée pour compte). Pour le bon sens du Président du Conseil, une victime laissée en marge des réparations est un facteur non négligeable susceptible de fragiliser, de décrédibiliser l'ensemble du processus. C'est pourquoi malgré les résultats spectaculaires obtenus dans les réparations individuelles, le HCRRUN a poursuivi au cours de cette année 2025, la mise en œuvre des volets (indemnisation) et (prise en charge psycho-médicale) des victimes », a rappelé la présidente du HCRRUN.

Au seuil de l'année 2026, le HCRRUN s'engage à poursuivre avec

la même détermination et le même sens du devoir sa mission, convaincu que, comme par le passé, vous serez à ses côtés pour lui servir de guides et de conseillers pour l'exécution des autres aspects des recommandations et du programme de réparation.

« Parmi ceux-ci, nous citerons les plus sensibles dont les réparations mémorielles et la lutte contre l'impunité, deux paris qui, ici comme ailleurs, ne sauraient être gagnés sans des efforts de pédagogie, d'éducation et de sensibilisation adaptés », a conclu Awa-Nana Daboya.

Tata Sylvie

EXIGENCE DE LISIBILITÉ

Engagements, redevabilité et responsabilité partagée, le nouveau mode de gouvernance au Togo

Le mode de gouvernance au Togo connaît une évolution profonde. L'action publique s'inscrit désormais dans une logique où la parole engage, où l'engagement se mesure et où la responsabilité ne se concentre plus, mais se partage. Cette nouvelle approche, fondée sur la clarté des objectifs, la redevabilité des acteurs et l'implication collective, redessine les contours de l'État et transforme le rapport entre gouvernants et gouvernés.



Le nouveau modèle de gouvernance repose d'abord sur une exigence de lisibilité. Les politiques publiques se veulent, surtout au cours de ces dernières années, plus explicites dans leurs ambitions, structurées dans leurs priorités et mesurables dans leurs résultats. Chaque réforme, chaque programme, chaque investissement est appelé à s'inscrire dans une vision clairement formulée, accessible à tous et compréhensible par chacun.

Cette clarté constitue un acte politique fort, qui engage l'État à sortir de l'implicite et à assumer pleinement ses choix. En nommant les objectifs, le pouvoir public accepte d'être évalué à l'aune de ce qu'il promet, et non de ce qu'il suggère.

La redevabilité, pilier de la confiance citoyenne

Dans cette nouvelle architecture de gouvernance, la redevabilité s'impose comme un principe cardinal.

Gouverner ne consiste plus uniquement à décider, mais aussi à rendre compte.

Les institutions, les administrations et les responsables publics sont appelés à expliquer leurs actions, à justifier l'utilisation des ressources et à démontrer l'impact réel des politiques mises en œuvre.

Cette culture de la reddition de comptes contribue à renforcer la confiance des citoyens. Elle instaure un dialogue plus mature entre l'État et la société, fondé sur la transparence plutôt que sur la distance. La redevabilité devient ainsi un instrument de légitimité, mais aussi un levier d'amélioration continue de l'action publique.

Une responsabilité désormais partagée

Autre marqueur fort de ce nouveau mode de gouvernance, la responsabilité ne se limite plus aux seules sphères étatiques. Elle s'élargit et se partage. Collectivités territoriales,

secteur privé, société civile, partenaires techniques et citoyens eux-mêmes sont appelés à jouer un rôle actif dans la mise en œuvre des politiques publiques.

La décentralisation, la promotion des partenariats public-privé et l'implication croissante des communautés locales traduisent cette volonté de co-construction. Le développement n'est plus pensé comme une injonction descendante, mais comme un projet collectif, où chacun contribue selon ses compétences et ses responsabilités.

Ce changement de paradigme impose une transformation des pratiques institutionnelles. L'exemplarité devient une exigence, tant dans la gestion des ressources que dans le respect des règles. La modernisation de l'administration, la digitalisation des services publics et le renforcement des mécanismes de contrôle participent de cette dynamique.

Faure Gnassingbé y veille

« Si la République change, la méthode de gouvernance doit changer aussi. La gouvernance que je propose repose sur la clarté des engagements, la redevabilité et la responsabilité partagée. Il ne s'agit plus seulement d'annoncer, mais d'exécuter. Je veux que ce mandat soit jugé non sur ses intentions, mais sur ses résultats », disait-il le 2 décembre 2025.

La priorité du gouvernement dans la 5e République sera donc l'efficacité. Chaque ministre, a prévenu le président du Conseil, sera engagé sur des objectifs clairs, suivis, mesurés. « Chaque projet doit avoir un calendrier, un budget, un responsable et un suivi. Nous nous engageons sur des cibles vérifiables (...) Je l'ai dit, cette nouvelle République est une République d'équilibre, une République d'avenir », a-t-il fait savoir à l'Assemblée nationale.

Suite de la page 6

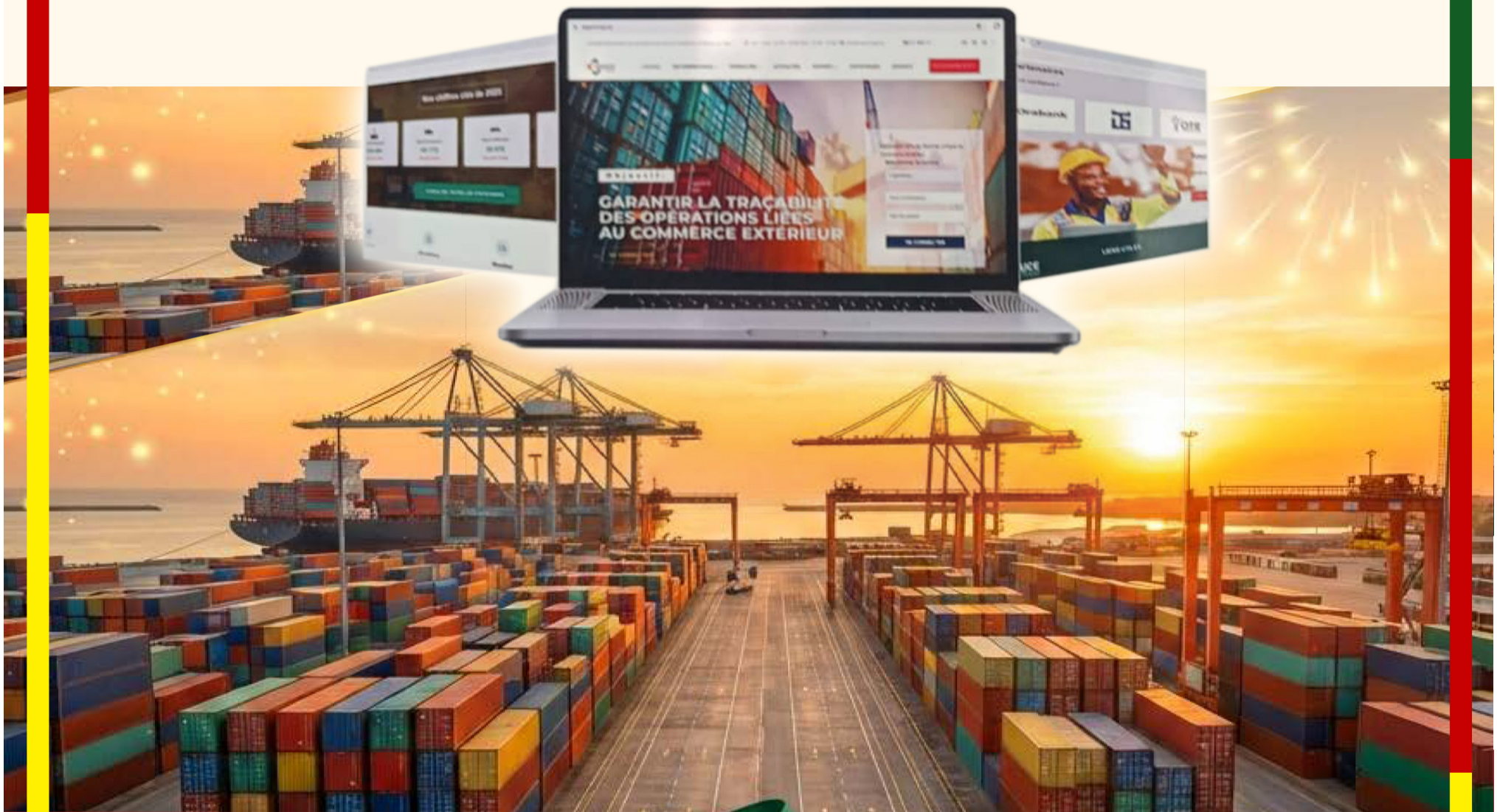
tés les moyens d'exercer pleinement leurs compétences, tout en garantissant la cohérence de l'action publique nationale. La décentralisation se construit ainsi dans un équilibre subtil entre autonomie locale et solidarité nationale.

Au-delà des institutions, la décentralisation voulue par Faure Gnassingbé repose sur une philosophie de gouvernance participative. Les citoyens sont appelés à devenir des acteurs à part entière du développement local, à travers les cadres de concertation, les consultations communautaires et les mécanismes de redevabilité.

Cette dynamique renforce la transparence, consolide la confiance entre les administrés et leurs élus, et nourrit une citoyenneté plus active.

Le leader est sûr qu'une « République moderne n'est pas seulement une République de procédures. C'est d'abord une République d'équité, où chaque citoyen, où qu'il vive, a un égal accès à des droits fondamentaux : l'éducation, la santé, l'eau, l'énergie, la sécurité. C'est aussi une République de proximité, où l'État est présent, attentif, à l'écoute des réalités locales ».





En cette fête de Noël 2025, la SEGUCE Togo souhaite à tous ses partenaires, usagers et collaborateurs paix, joie et prospérité. Que cette période de partage apporte bonheur et espoir dans vos foyers.

Joyeux Noël à toutes et à tous!

www.segucetogo.tg

SEGUCE - Rue Gbaga - Quartier Ablogame - Lomé - Togo Tél. : +228 22 20 69 20 - support@segucetogo.tg